



PÔLE SANTÉ SUD 37
Sainte Maure de Touraine

Membre du Groupement Hospitalier de Territoire
Touraine-Val de Loire

Service : Direction

☎ : 02 47 72 32 32

✉ : sophie.poissonnet@ch-saintemaure.fr

Références : MBL/SP/2025-09-23

PROCES VERBAL

Conseil de la Vie Sociale du 23 septembre 2025

Le mardi 23 septembre 2025 à 10h30, s'est réuni au Centre Hospitalier de Sainte-Maure de Touraine, le Conseil de la Vie Sociale, composé comme suit :

Membres présents avec voix délibérative :

Monsieur BRUNEAU Bernard, résident (Pôle Séniors), titulaire
Madame ARRAULT Gisèle, résidente (Pôle Séniors), titulaire
Madame MEREAU Marguerite-Marie, résidente (Pôle Séniors), suppléante
Madame LEROY Françoise, résidente (Pôle Séniors), suppléante
Madame VERNA Lysiane, représentante des familles, **Présidente du CVS**
Madame BRUNET Armelle, représentante des familles, suppléante
Madame LECOMTE Anita, représentante du personnel SUD, titulaire
Madame FORTIN Karine, représentante du personnel CGT, titulaire

Membres présents avec voix consultative et invités :

Madame LEBATARD Marie-Bénédicte, directrice déléguée
Madame CAU Samantha, responsable qualité
Madame BOURIANT Joséphine, psychologue
Madame CHAMPIGNY Christelle, diététicienne
Madame RABUSSEAU Charline, responsable des admissions
Madame SANTOS Sandra, responsable de l'animation
Madame BRUNET Sandra, animatrice

Membre absent avec voix délibérative excusé :

Madame LALLIER Louissette, résidente (Sablonnières), suppléante

Membres absents avec voix consultative ou invités excusés :

Madame LESPERON CHÉNÉ Sonia, directrice adjointe
Madame LÉPINE Stéphanie, cadre supérieure de santé
Madame AFONSO SANCHES Bérengère, psychologue
Madame MICHARDIERE Aurélie, socio-esthéticienne
Monsieur le Docteur RIDOUX, médecin coordonnateur
Monsieur le Docteur SENNEGOND, médecin coordonnateur
Madame GIRARD Muriel, responsable des cuisines
Madame GIRON Aurélie, IDE hygiéniste en formation
Madame GIRAULT Karen, animatrice
Madame PASQUIER Justine, infirmière en pratique avancée
Madame le Docteur LHEBRARD, médecin
Monsieur ETCHEVERRY, représentant des usagers désigné par l'ARS

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV du 24 juin 2025
- 2) Projet Service UPAD
- 3) Sablonnières : point de situation
- 4) Projet Animal collectif

- 5) Composition du CVS
- 6) Informations Personnes qualifiées Indre et Loire
- 7) Activités réalisées depuis le dernier CVS et projets futurs
- 8) Questions diverses

1) Adoption du PV du 24 juin 2025

Le procès-verbal du CVS du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2) Projet Service UPAD

Présentation du projet Service UPAD par Madame SANTOS :

Ce projet est présenté dans le cadre d'une réactualisation.

- Présentation du service et de l'équipe :

Cette unité accueille des personnes âgées dépendantes présentant des maladies neuro-évolutives ou pathologies associées. Ce jour, il y a 29 résidents. Une entrée est prévue la semaine prochaine.

Elle est spécifique aux personnes présentant des troubles du comportement (agressivité, désinhibition, dépression, agitation ...) ainsi qu'un risque de fugue et de mise en danger.

Il s'agit d'une unité sécurisée par fermeture de porte avec codes.

L'équipe est composée d'aides-soignantes, d'agents de soins et d'infirmières présents au quotidien, ainsi que les médecins traitants et médecins coordonnateurs.

Elle est complétée par des paramédicaux : une socio-esthéticienne intervenant 1 fois par semaine, une psychologue et un podologue.

Les accompagnements sont réfléchis de façon à stimuler et maintenir les capacités des personnes et entretenir leur autonomie dans le respect de leurs habitudes de vie afin de favoriser leur bien-être, notamment par un accompagnement aux thérapies non médicamenteuse.

- Mise à jour du projet :

ACCESSIBILITE Clarification des objectifs de l'unité, des missions des professionnels et de l'organisation institutionnelle	EVOLUTION DES ROLES Réflexion et précision des rôles de chacun, référent, IDE
LA FIN DE VIE Précisions sur les dispositions prises par l'établissement pour favoriser le bien-être et le confort des résidents tout au long de leur séjour, et jusque dans leurs derniers instants.	LE CAFE DES PROCHES Rencontre trimestrielle, groupe de parole ouvert à tous les proches des résidents hébergés à l'UPAD, et organisé par la psychologue du service en binôme avec un professionnel.

Le café des proches est animé par Madame AFONSO-SANCHEZ, psychologue de l'unité, avec la présence d'un soignant afin d'échanger sur les pathologies des résidents.

- Mise en avant des objectifs de l'unité :

- * Accompagner les troubles du comportement liés à une maladie dégénérative ou pathologie associée ;
- * Proposer un accompagnement individualisé visant à stimuler et à maintenir les capacités de la personne dans l'optique de préserver son autonomie ;
- * Proposer une prise et soin dans le respect du rythme de chaque personne;
- * Proposer un service sécurisé et contenant pour garantir la sécurité de personne désorientées et déambulantes ;
- * Proposer des activités et animations visant à stimuler les différentes fonctions cognitives et exécutives des résidents. »

Madame SANTOS indique que la salle à manger a une position centrale à l'UPAD et l'accès au jardin est possible par l'intérieur.

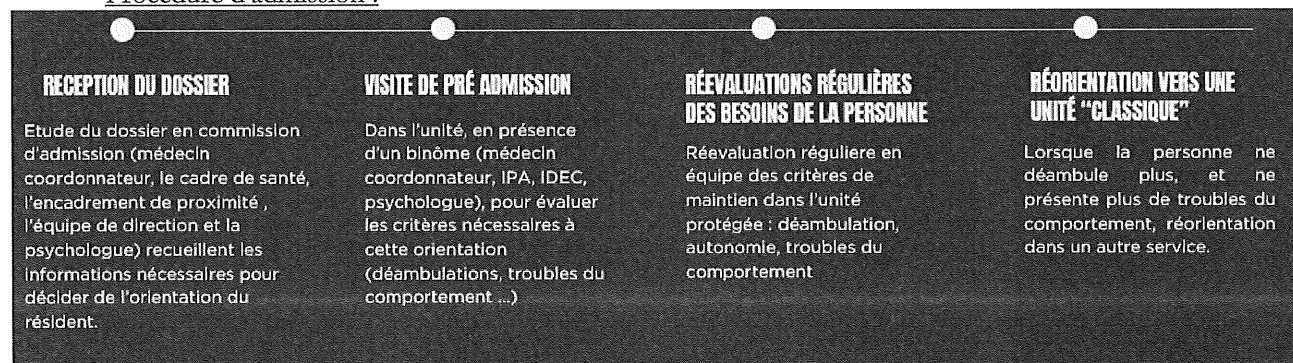
Madame LEBATARD explique que le service obéit à un cahier des charges permettant la déambulation sécurisée des résidents. L'objectif est d'accueillir des personnes ayant des troubles du comportement.

Les résidents présentant une perte d'autonomie n'ont pas vocation à rester. Une évaluation des bénéfices/risques est réalisée afin de déterminer si le résident peut être transféré au Pôle Séniors en toute sécurité. Une évaluation est également réalisée lorsqu'une situation de fin de vie se présente.

De même, si un résident ne déambule plus, il peut être transféré au Pôle Séniors. Cela permet de libérer une place en UPAD pour pouvoir accueillir les personnes ayant besoin d'un placement en unité sécurisée. Mais inversement, des résidents du Pôle Séniors, accompagnés au PASA, avec des troubles du comportement majorés, peuvent être transférés à l'UPAD : 4 transferts ont été récemment réalisés. Ces dossiers sont évoqués lors de la Commission d'Admission et lors des PAP¹.

Madame BOURIANT indique qu'une rencontre avec les familles est organisée pour préparer et accompagner les transferts.

- Procédure d'admission :



Madame LEBATARD explique que l'UPAD est perçu comme un « cocon » avec un sentiment de sécurité.

- Rôle de référent :

¹ PAP : projet d'accompagnement personnalisé

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

-Mais non exclusif du résident et de ses proches.

- Veille aux besoins et attentes du résident dans le cadre de cette relation (confort matériel, cadre rassurant ...)
- Assure le relais entre les équipes et les proches.
- Propose des objectifs et l'élabore des actions d'accompagnement.
- Veille au respect des objectifs posés, à l'évaluation des actions dans le cadre du projet

AU QUOTIDIEN

Saisir le plan de soin dans le logiciel, le mettre à jour.
Se coordonner avec le pôle bien-être pour proposer des accompagnements adaptés aux souhaits des résidents et dans la continuité de leurs habitudes de vie.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Proposer des actions dans le cadre du projet personnalisé, et veiller au respect des objectifs convenus en réunion PAP.
Contacter les proches en amont.

LIEN AVEC LE RÉSIDENT

Se présenter en tant que référent et interlocuteur privilégié, au plus près de l'entrée du résident.
Recueillir les premières informations, et évaluer régulièrement leurs besoins.
Contacter les proches pour leur en faire part

Un soignant est référent de 2 résidents. Il participe au PAP, recueille des informations auprès du résident afin de l'accompagner au mieux dans son intégration dans l'unité (personnalisation de la chambre, intégration aux activités). Le référent veille au respect des actions décidées et évalue le bénéfice des actions.

- Thérapies non médicamenteuses (TNM)² :



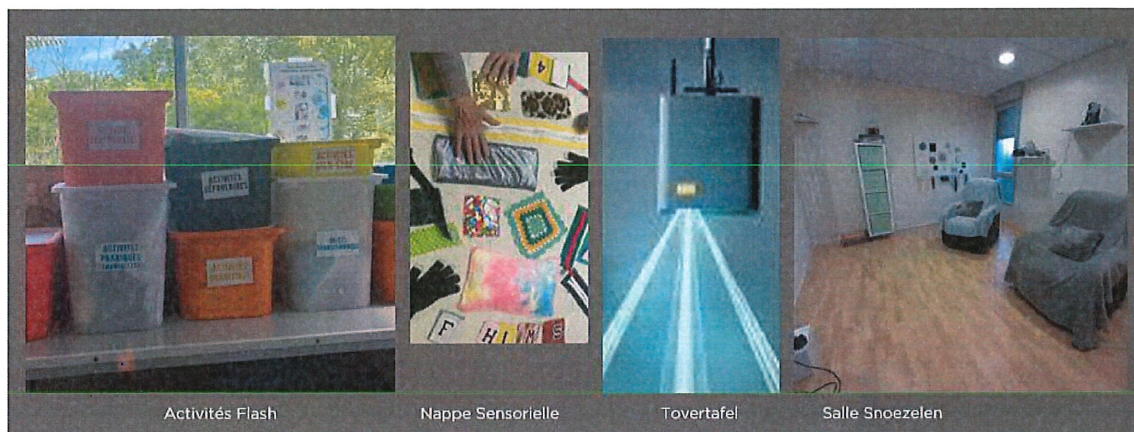
Ces TNM sont réalisées grâce à du matériel dédié (activités Flash, nappe sensorielle et tovertafel*) ou des locaux adaptés (salle Snoezelen**).

* Tover Tafel : outil projetant des lumières interactives afin de canaliser les angoisses et les troubles du comportement. Il s'agit d'un bon support de communication.

** Salle Snoezelen : espace dédié au multisensoriel avec jeux de lumière, projections, musiques permettant la stimulation de tous les sens.

Une salle Snoezelen est également aménagée au Pôle Séniors.

² TNM : Thérapies Non Médicamenteuses



Madame LEBATARD indique que l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'ouverture aux différentes formes de thérapies.

Madame SANTOS explique que ces thérapies permettent la réminiscence de sens et de calmer les résidents, mais ne sont pas adaptées à tous. L'objectif est de trouver la bonne thérapie pour le résident.

Par exemple, les soignants sollicitent les résidents pour participer aux activités de la vie quotidienne (mettre le couvert, passer le balai, faire le lit). Ces sollicitations leur procurent un sentiment d'utilité. Toutefois, certaines activités ne sont pas réalisées car potentiellement dangereuses pour le résident (exemple : manque de sapin de Noël car un résident mettait à sa bouche les boules de Noël).

Madame BOURIANT indique que la promenade procure également les mêmes bénéfices.

Madame LEBATARD explique que le projet du service UPAD a été mis à jour dans le cadre d'une inspection, et pour faire évoluer les pratiques professionnelles.

Le staff pluriprofessionnel permet d'échanger sur le vécu des résidents et des soignants, et de réfléchir collectivement à des pistes d'amélioration. Un déséquilibre peut être observé lors des entrées de nouveaux résidents.

Madame SANTOS indique que des formations/sensibilisations flash sont réalisées auprès des soignants après les transmissions pour se réapproprier les bons gestes.

Madame VERNA suppose que la prise en soins doit être compliquée pour les soignants sur le long terme.

Madame LEBATARD dit rester vigilante et à l'écoute des soignants, notamment lors des demandes de changements de service.

Madame BOURIANT précise que la prise en soins des résidents à l'UPAD demande beaucoup d'écoute de la part des soignants et qu'il est important qu'ils soient posés et disponibles.

Un avis est demandé : le projet de service UPAD est approuvé à l'unanimité.

3) Sablonnières : point de situation

Actuellement, 9 résidents sont présents. La place d'HTU³ est également libre.

Madame LEBATARD explique que le seuil critique du nombre de résidents est atteint. Il est nécessaire d'avancer sur la gestion des déménagements :

- Faire tous les déménagements avant Noël ? Pour cela, il faudrait garder 8 places au Pôle Séniors.
- Faire les déménagements au fur et à mesure des départs du Pôle Séniors?

Actuellement, la situation est difficile tant pour les professionnels que pour les résidents. En parallèle, l'établissement doit répondre aux demandes du territoire pour des entrées extérieures.

Madame BOURIANT indique que des résidents peuvent avoir des affinités entre eux et souhaitent être transférés ensemble.

³ HTU : Hébergement Temporaire d'Urgence

Madame LEBATARD n'est pas favorable aux changements de chambre au sein du PSS 37 hormis si nécessité de travaux ou souhait du résident. Les demandes de transferts internes sont étudiées lors de la Commission d'Admission dans le respect du PAP du résident.

Madame SANTOS informe que les résidents des Sablonnières sont régulièrement accompagnés aux activités proposées au Pôle Séniors.

Madame LEBATARD constate que cela a créé une certaine impatience à déménager chez les résidents.

4) Projet Animal collectif

Présentation par Madame BOURIANT.

► Cadre légal la Loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024

► Recherche médicale

Effets positifs des animaux de compagnie sur la santé physique et psychique des séniors.

► Principaux objectifs

- ❖ Stimuler la motricité et les capacités cognitives
- ❖ Réduire les symptômes d'anxiété, de dépression et les troubles du comportement
- ❖ Favoriser la communication et la réminiscence de souvenirs autobiographiques
- ❖ Restaurer le sentiment d'utilité, l'estime de soi et développer un lien d'attachement

► Adoption du chat auprès d'une association

Chat adulte stérilisé et vacciné, qui apprécie d'être caressé et pris dans les bras.



► Appel aux dons

Nourriture, gamelles, litière, panier, caisse de transport, laisse/harnais, jouets...

Il s'agit d'un travail collectif résidents - soignants mis en place depuis quelque mois.

Un appel à candidature pour être référent de l'animal a été lancé lors des réunions de préparation du CVS. L'équipe d'animation est en support.

Dans un premier temps, le Pôle Séniors accueillera l'animal. Son lieu de vie reste à identifier. Les référents Animation pourront amener le chat aux résidents des étages s'ils le souhaitent.

Madame SANTOS indique que ce projet répond aux nombreuses demandes des résidents.

Madame LEBATARD souhaitait que le projet soit cadré (pris en charge des soins par l'établissement notamment). L'adoption de l'animal reste sous sa responsabilité en tant que représentante légale de l'établissement.

La question de l'accueil d'un animal dans un établissement sanitaire s'est posée : cela se fait dans d'autres établissements.

Un appel aux dons va être fait pour le petit matériel (litière, jouets..).

Madame LEBATARD présentera le projet en F3SCT. Elle informe que la loi autorise un résident à entrer en EHPAD avec son animal de compagnie, sous conditions de pouvoir s'en occuper.

Madame FORTIN a eu une demande de la petite fille d'une résidente pour avoir des oiseaux dans la chambre de sa grand-mère ou, à défaut, en faire don à l'établissement.

Madame LEBATARD n'est pas favorable à la présence d'oiseaux dans la chambre car cela peut générer des nuisances. Cependant, les oiseaux peuvent éventuellement être accueillis dans l'établissement (présence de perruches actuellement au Pôle Séniors), si les conditions sont réunies.

5) Composition du CVS

À ce jour, 4 **représentants de résidents** sur 6 (3 titulaires – 3 suppléants) sont membres du CVS.

Concernant les **représentants des familles**, seulement 2 membres sont présents sur 6 (3 titulaires – 3 suppléants).

Il manque un représentant des familles sur l'UPAD.

Madame LEBATARD remercie Madame VERNA et Madame BRUNET pour leur investissement et leur présence à chaque CVS.

Des élections vont être organisées (peut-être partielles).

Madame LEBATARD a souhaité un élargissement des invités au CVS : Madame CHAMPIGNY, diététicienne, sera présente en alternance avec Madame GIRARD, responsable des cuisines, ainsi que le personnel de la lingerie. Elle observe depuis quelques temps un mécontentement voire une agressivité de certaines familles (intervention cet été suite à l'interpellation d'une professionnelle en dehors de son temps de travail). L'entrée en EHPAD est génératrice de culpabilité pour certaines familles, entraînant une exigence, une pression sur les équipes, voire de l'agressivité. Cependant, le respect doit prévaloir dans les 2 sens.

Elle rappelle que le contrat de séjour lie les 2 parties et si le lien de confiance est rompu, et qu'il est possible de le rompre. Elle souligne que chaque soignant de l'établissement s'inscrit dans la démarche Humanitude, avec des valeurs de respect et de confiance.

Elle indique que la pression médiatique peut avoir un **rôle** dans ces comportements. Cependant, elle reconnaît que des professionnels peuvent être maladroits dans leur manière de communiquer. Elle incite les résidents et les familles à rencontrer les IDEC qui sont le relais principal des familles.

Madame VERNA indique qu'il y a parfois des circonstances atténuantes selon les cas.

Madame LEBATARD l'entend mais indique que les soignants sont repris si leur comportement est inadapté. De même pour les familles. Elle rappelle que le Directeur d'établissement a le pouvoir d'interdire l'accès à l'établissement à toute personne ayant un comportement dangereux ou agressif.

6) Information Personnes qualifiées Indre-et-Loire

Madame LEBATARD informe de la mise à jour de la liste des personnes qualifiées en Indre-et-Loire par l'ARS. L'affichage a été réalisé dans l'établissement.

Madame BRUNET s'interroge sur le rôle des personnes qualifiées.

Madame LEBATARD explique que les personnes qualifiées peuvent être saisies en cas de désaccord avec la Direction, ou alerter sur une situation (par exemple, réclamation sur une réponse non satisfaisante). Elles ont un rôle de médiateur et connaissent le milieu des personnes âgées et des personnes handicapées.

7) Activités réalisées depuis le dernier CVS et projets futurs

L'équipe d'animation présente les projets passés et les projets futurs :

❖ Projets passés :

- Concours de pétanque avec l'association La Boule Sainte-Maurienne ;
- Apéro dînatoire ;
- Sorties au restaurant ;
- Visite de la Maison du rucher à Champigny sur Veude ;

- Journées au Tour de France masculin et féminin;
- Sortie aux marchés nocturnes de Tavant et Parçay sur Vienne ;
- Sortie au marché de Sainte-Maure de Touraine ;
- Séjour à Lourdes avec l'hospitalité de Touraine ;
- Couture à l'UPAD ;
- Jardinage à l'UPAD ;
- Spectacle Musicalement vôtre ;
- Ateliers Pâtisseries ;
- Sortie au bouchon de la Nationale 10.

❖ Projets futurs :

- Promenade à Marcilly sur Vienne pour admirer la décoration faite sur les arbres à l'occasion d'octobre rose ;
- Sortie au théâtre à Ciran ;
- Après-midi Harpe pour les Sablonnières et l'UPAD ;
- Repas des aînés offert par la municipalité de Sainte-Maure de Touraine ;
- Ateliers pâtisserie ;
- Semaine bleue ;
- Semaine du goût sur le thème de l'Asie ;
- Sortie au mini châteaux ;
- Sortie à l'aquarium.

8) Questions diverses

➤ Linge :

Madame LEROY évoque du linge perdu et mal repassé (pantalon). Elle indique également avoir dû racheter des sous-vêtements.

Madame LEBATARD indique que le sujet est connu. La demande de l'établissement est de faire marquer l'apport du nouveau linge pour éviter toute perte ou égarement. Cependant, il est constaté que du linge parte dans le mauvais circuit, avec possibilité d'égarement dans une autre chambre.

Concernant le linge mal repassé, le repassage n'est pas inclus dans la prestation.

Madame LEROY demande s'il est possible d'avoir un défroisseur vapeur.

Madame LEBATARD note sa demande.

Elle propose également d'inviter la lingère au prochain CVS pour faire un point sur le circuit du linge.

➤ Bus pour les résidents :

Madame LEROY demande s'il est possible d'avoir un bus plus grand.

Madame LEBATARD indique que le sujet a déjà été abordé au dernier CVS et rappelle que l'établissement a la possibilité de louer le véhicule d'Abilly, plus grand, en cas de nécessité.

Fin de la séance à 12h25.

La Présidente,
L. VERNA



La Directrice déléguée,
M-B. LEBATARD

